

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES -
Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
d'élimination des déchets
pour l'année 2020 de la
Communauté
d'agglomération du
Saint-Quentinois -
Présentation.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 septembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Date de convocation :
16/09/21

Date d'affichage :
16/09/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, laissé libre à la consultation du public dans les différentes mairies des communes concernées, doit être mis à jour chaque année.

Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération, porte sur

l'exercice 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54312-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

2020

ANNOIS
ARTEMPS
AUBIGNY-AUX-KAISNES
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE
CASTRES
CLASTRES
CONTECOURT
CUGNY
DALLON
DURY
ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET
FIEULAINE
FLAVY-LE-MARTEL
FONSOMME
FONTAINE-LES-CLERCS
FONTAINE-NOTRE-DAME
GAUCHY
GRUGIES
HAPPENCOURT
HARLY
HOMBLIÈRES
JUSSY
LESDINS
MARCY
MESNIL-SAINT-LAURENT
MONTESCOURT-LIZEROLLES
MORCOURT
NEUVILLE-SAINT-AMAND
OLLEZY
OMISSY
REMAUCOURT
ROUVROY
SAINT-QUENTIN
SAINT-SIMON
SERAUCOURT-LE-GRAND
SOMMETTE-EAUCOURT
TUGNY-ET-PONT
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE



Sommaire

Les indicateurs techniques et financiers

Les temps forts

1. Territoire et organisation du service

- 1.1. Le territoire
- 1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés
 - 1.2.1. Définition des déchets ménagers et assimilés
 - 1.2.2. Le personnel
 - 1.2.3. Le parc de véhicules et les équipements de collecte
 - 1.2.4. Le pôle Tri et Prévention
- 1.3. L'organisation de la collecte
 - 1.3.1. Collecte des ordures ménagères
 - 1.3.2. Collecte sélective
 - 1.3.2.1. En porte à porte
 - 1.3.2.2. En points d'apport volontaire
 - 1.3.3. Collecte valorisante
- 1.4. La collecte en déchèterie
 - 1.4.1. Les tonnages collectés
 - 1.4.1.1. Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur en déchèterie
 - 1.4.1.2. Le réemploi
- 1.5. Les prestations réalisées dans les communes
 - 1.5.1. Les bennes déposables
 - 1.5.2. Le broyeur à végétaux
- 1.6. La collecte des cartons des commerçants
- 1.7. La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

FOCUS COVID-19

2. Traitement

- 2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne
- 2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères
- 2.3. Traitement des déchets collectés en déchèteries
- 2.4. Evolution des différents modes de traitement

3. Prévention des déchets

- 3.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs
- 3.2. Définition de la prévention
- 3.3. Bilan des actions

4. Indicateurs financiers

- 4.1. Coût global
- 4.2. Coût aidé
- 4.3. Redevance spéciale

LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

COLLECTE

Type de collecte	Tonnage (Evolution 2020/2019)	kg/hab/an
Ordures ménagères / DNDAE (*)	22 269 t (+2%)	276
Déchèteries	19 732 t (-18%)	244
Collecte sélective(**)	6 723 t (-5%)	83
<i>Dont Emballages et Papiers</i>	4 298 t (-7%)	53
<i>Dont Verre</i>	2 425 t (+1%)	30
Textile, Linge et Chaussures	325 t (-14%)	4
Cartons des commerçants	248 t (+9%)	3
Prestations dans les communes	188 t (-27%)	2
TOTAL	49 485 t (-8%)	612

MOYENS MATERIELS

Bacs roulants	50287
OM	35924
Tri	14363
Livraisons et échanges de bacs	1 477
Sacs jaunes	37 832 rouleaux, soit 945 800 sacs
Points d'apport volontaire :	326
Multi matériaux	69
Dont enterrés	33
OM enterrés	33
Verre	224
Dont enterrés	5
Composteurs	2 855 composteurs individuels, dont 499 distribués en 2020 3 sites : 9 composteurs collectifs installés en pied d'immeuble
Véhicules – Engins	31 Dont 18 BOM
RDV collecte valorisante	2 210

Coût aidé de la collecte et du traitement des déchets 2020

	A la tonne	A l'habitant
Collecte et traitement	209,49 €	128,33 €
Evolution (%2020/2019)	+37%	+28%

Evolution des différents modes de traitement

	2020	2019 (pour rappel)
Valorisation	48%	50%
Traitement des gravats non valorisables	6%	6%
Enfouissement	46%	44%

LES TEMPS FORTS

Janvier : Formation des familles Anti Gaspi au tri et à la prévention en collaboration avec le REGAL



Janvier : Sensibilisation au tri des Eco délégués au lycée Henri Martin à Saint-Quentin



Février : Sensibilisation des jeunes du Centre d'Accueil de Jour à Saint-Quentin



Février : Animation sur le tri et la prévention au Centre Social Saint-Martin



Août : Participation à la journée du Développement Durable



Septembre : Mise en place d'un composteur, avec animation sur la prévention au lycée Jean Bouin à Saint-Quentin



Septembre : Tenue d'un stand au forum des enseignants



Octobre : Participation à la journée Anti Gaspi



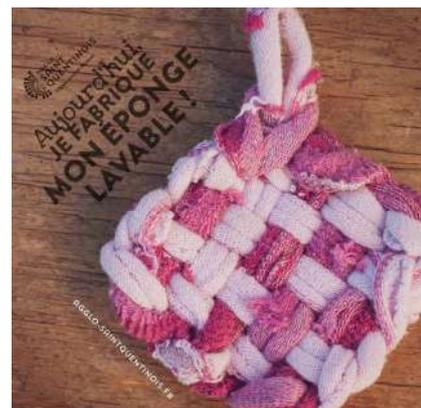
Octobre : Campagne de distribution des composteurs individuels



Novembre : Expérimentation d'une collecte d'amiante sur les 4 déchèteries



Novembre : Campagne de communication dématérialisée lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

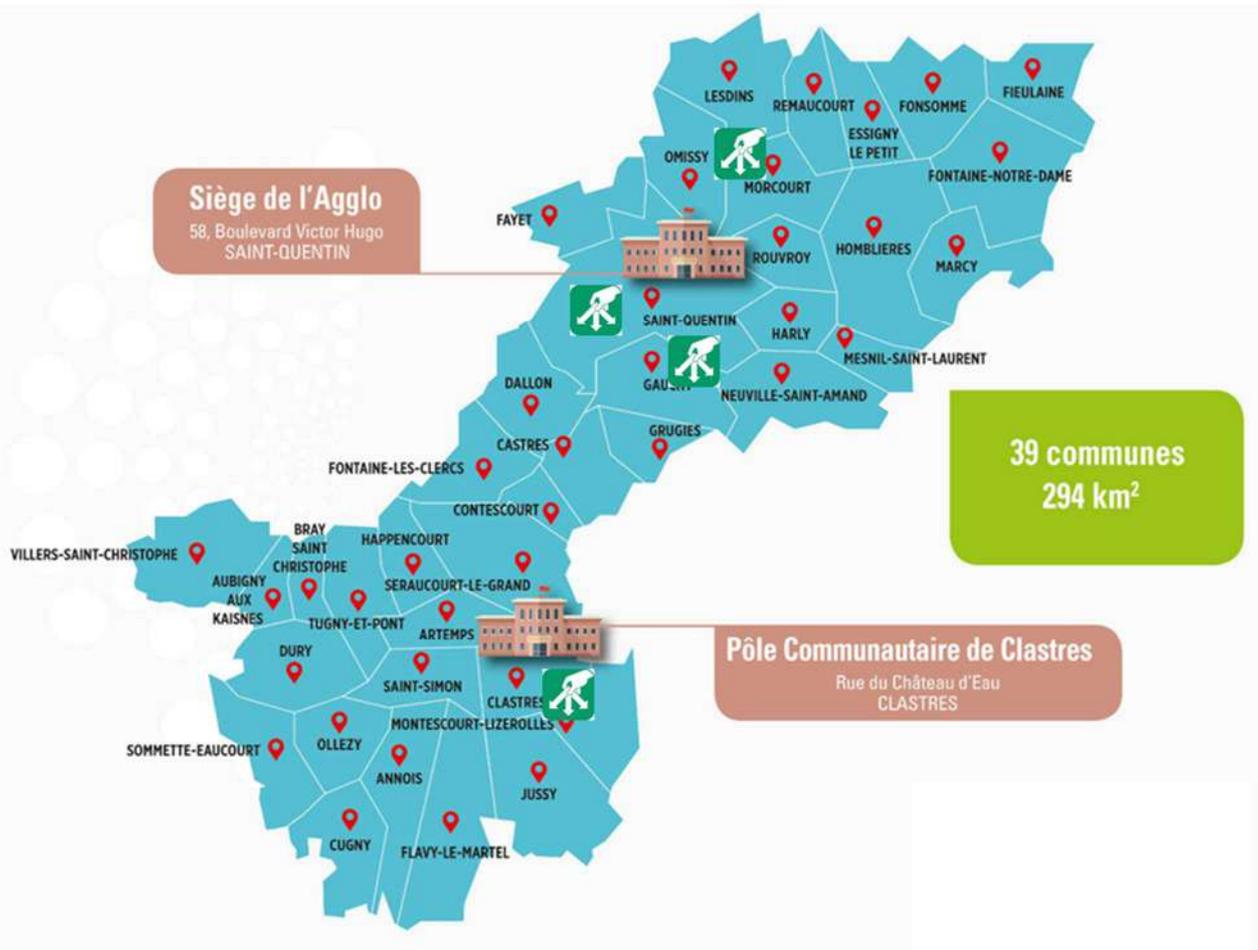


1. TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE

1.1. Le territoire.

La collecte et le traitement des déchets ménagers font partie des compétences obligatoires des collectivités territoriales.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerce principalement en régie sa compétence de collecte des « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA dans la suite du rapport). La collectivité assure ce service pour 39 communes soit 80 781 habitants selon le tableau page 6.



Territoire mixte urbain :
35 % urbain dont 37,1 % d'habitat collectif
65% rural

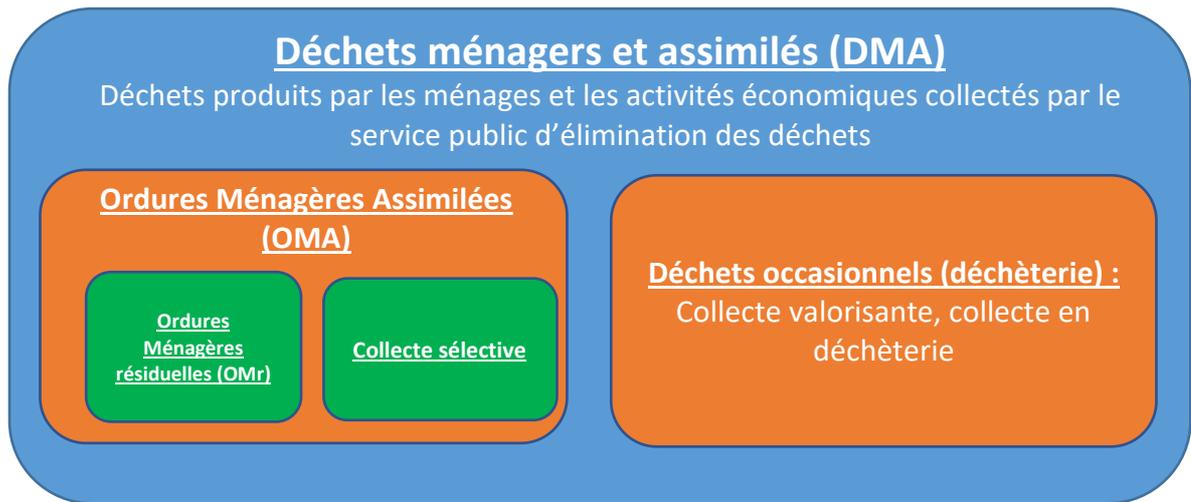
Communes	Population Municipale	%
ANNOIS	364	0,5%
ARTEMPS	371	0,5%
AUBIGNY AUX KAISNES	253	0,3%
BRAY SAINT CHRISTOPHE	67	0,1%
CASTRES	244	0,3%
CLASTRES	635	0,8%
CONTECOURT	61	0,1%
CUGNY	606	0,8%
DALLON	436	0,5%
DURY	222	0,3%
ESSIGNY LE PETIT	344	0,4%
FAYET	654	0,8%
FIEULAIN	256	0,3%
FLAVY LE MARTEL	1 687	2,1%
FONSOMME	469	0,6%
FONTAINE LES CLERCS	250	0,3%
FONTAINE NOTRE DAME	389	0,5%
GAUCHY	5 276	6,5%
GRUGIES	1 355	1,7%
HAPPENCOURT	133	0,2%
HARLY	1 610	2,0%
HOMBLIERES	1 464	1,8%
JUSSY	1 260	1,6%
LESDINS	832	1,0%
MARCY	173	0,2%
MESNIL SAINT LAURENT	476	0,6%
MONTESCOURT LIZEROLLES	1 648	2,0%
MORCOURT	574	0,7%
NEUVILLE SAINT AMAND	842	1,0%
OLLEZY	184	0,2%
OMISSY	714	0,9%
REMAUCOURT	299	0,4%
ROUVROY	510	0,6%
SAINT-QUENTIN	53 816	66,6%
SAINT-SIMON	635	0,8%
SERAUCOURT LE GRAND	769	1,0%
SOMMETTE EAUCOURT	193	0,2%
TUGNY ET PONT	275	0,3%
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	435	0,5%
Total	80 781	100,0%

(source : INSEE 2017 - population municipale en vigueur au 1er janvier 2020).

1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés

1.2.1. Définition des Déchets Ménagers et Assimilés

L'appellation « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA) tient au fait que la collectivité collecte non seulement les déchets produits par les ménages mais aussi, sous certaines conditions, les déchets provenant des administrations et entreprises.



Pour être collectés par la collectivité, les déchets assimilés doivent, par leur nature et leur quantité, pouvoir être traités sans sujétion particulière avec les ordures ménagères.

1.2.2. Le personnel

Le pôle Déchets et Développement Durable fait partie de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Au sein de ce pôle, l'effectif du service Déchets Ménagers et Assimilés est de 80 agents au 31 décembre 2020.

La répartition par mission assurée est la suivante :

- Un responsable du pôle Déchets et Développement Durable ;
- Un chef de service DMA ;
- 71 agents assurant la gestion technique de la collecte des déchets (58 à la Régie Collecte et 13 à la Régie Déchèteries) ;
- Un responsable du pôle Tri et Prévention Déchets encadrant une équipe de 3 animateurs du tri qui réalisent une communication de proximité et une sensibilisation sur le tri et la prévention des déchets ;
- 1 agent en charge de la livraison et la maintenance des bacs roulants ;
- 2 agents chargés des missions administratives.

1.2.3. Parc de véhicules et équipements de collecte

<p>Bennes à Ordures Ménagères</p> 	<p>18</p>
<p>Véhicules de transport</p> 	<p>2</p>
<p>Véhicules Légers</p> 	<p>6 dont 2 véhicules électriques</p>
<p>Camions grue</p> 	<p>3</p>
<p>Broyeur à végétaux</p> 	<p>1</p>
<p>Déchèterie mobile</p> 	<p>1</p>

1.2.4. Le pôle Tri et Prévention

L'équipe est composée d'un responsable du pôle Tri et Prévention, de 3 **animateurs du tri** et d'un agent chargé de **la livraison et la maintenance des bacs roulants**.

Les principales actions réalisées en 2020

- Distribution de 499 composteurs (2 855 composteurs distribués depuis 2015)
- Accueil téléphonique : 21 783 appels à Agglo j'écoute
- Suivis de collecte (contrôle qualité du tri, suivis des bennes de collecte, caractérisations des déchets)
- Stands d'information (Journée du Développement Durable, forum des enseignants...)
- Actions de communication de proximité en habitat collectif pour la mise en place de conteneurs enterrés : animations de réunions d'information dans les quartiers Neuville et Vermand.
- Enquêtes terrain (nouvelles dotations, problématiques liées au déchets, demandes Agglo j'écoute).
- Rencontres avec les usagers :
 - Communication personnalisée auprès des particuliers ayant fait des erreurs de tri (scotch rouge apposé sur bac à ordures ménagères, bac ou sac jaune),
 - Accompagnement technique auprès des professionnels pour la mise en place du tri des déchets.
- Gestion du parc de bacs roulants : 1 477 livraisons et échanges ont été effectués

1.3. Organisation de la collecte

1.3.1. Collecte des ordures ménagères



Pré-collecte :

- **En bac roulant** (cuve grise, couvercle grenat), contenance de 120 l à 770 l

	<i>Nombre de bacs roulants</i>	<i>Volume total</i>
2020	35 924	8 013 m ³

- **Conteneur enterré** en pied d'immeuble, contenance de 5m³

	<i>Nombre de conteneurs enterrés</i>	<i>Volume total</i>
2020	33	165 m ³

En coordination avec la Ville de Saint-Quentin et Partenord, 13 conteneurs enterrés ont été installés au sein des quartiers de Vermand et de Neuville en 2020. De plus, un conteneur semi-enterré a été installé au Parc d'Isle.

Collecte :

. Par la régie collecte DMA

. Fréquence :

- 1 fois/semaine pour l'ensemble des communes dont Saint-Quentin (hors hyper-centre)
- 2 fois/semaine pour l'hyper-centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical dense
- Collecte hebdomadaire des conteneurs enterrés

. Tonnage total : 22 269 t (276 kg/hab/an) (+2% par rapport à 2019)

1.3.2. Collecte sélective

1.3.2.1. En porte à porte

Pré-collecte :

- **En sac jaune** translucide avec lien coulissant pour Saint-Quentin (hors habitats collectifs et artisans/commerçants)
 - . Contenance : rouleau de 25 sacs de 50 l
 - . Contrat d'acquisition avec Socoplast



La règle de dotation en rouleaux est la suivante :

Nombre de rouleaux à donner :

Dotation annuelle : Un rouleau par personne au foyer

Demi-dotation (à partir d'avril) : Nombre de personnes - 2

En 2020, environ **37 832 rouleaux (soit 945 800 sacs)** ont été distribués gratuitement.

Une distribution annuelle en régie est effectuée en septembre et dure environ 2 mois. Les rouleaux sont distribués à domicile. Un point de distribution au siège de l'Agglomération, situé au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-quentin, est mis en place pour les personnes absentes lors de la distribution à domicile.

- **En bac** (cuve grise, couvercle jaune) à savoir Saint-Quentin (habitats collectifs et artisans/commerçants) et les 38 communes de l'Agglomération
 - . Contenance de 120 l à 770 l pour les bacs jaunes



	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2020	14 363	3 174 m ³

- **En conteneur enterré** en pied d'immeuble, contenance de 5m³

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2020	33	165 m ³



En coordination avec la Ville de Saint-Quentin et Partenord, 13 conteneurs enterrés ont été installés au sein des quartiers de Vermand et de Neuville en 2020. De plus, un conteneur semi-enterré a été installé au Parc d'Isle.

Collecte en porte à porte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : 1 fois / 2 semaines pour les communes rurales
1 fois / semaine pour Harly, Gauchy et Saint-Quentin
Collecte hebdomadaire des conteneurs enterrés

1.3.2.2. En points d'apport volontaire

Les points tri sont les équipements destinés à la collecte des déchets recyclables, repartis en 2 flux :

- Le multimatériaux (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnets, cartons, papiers)
- Le verre

Les conteneurs multimatériaux sont collectés en régie, tandis que les conteneurs à verre sont collectés par un prestataire privé MINERIS.



69 conteneurs Multimatériaux dont 33 enterrés (16 mis en service en 2020)



Conteneur aérien multimatériaux



Conteneur enterré multimatériaux

224 conteneurs Verre dont 5 enterrés



Conteneur aérien Verre



Conteneur enterré Verre

Tonnages 2020 de la collecte sélective

	Multimatériaux (Porte à porte et apport volontaire)	Verre (Apport volontaire)
2020	4 298 t (53kg/hab/an)	2 425 t (30kg/hab/an)

En 2020, le tonnage de refus de tri s'élève à 789,91 t.

L'Agglomération du Saint-Quentinois est partenaire de deux associations de lutte contre le Cancer (Comité de l'Aisne et Diamant Rose) et apporte sa contribution en reversant annuellement 10 % de la recette perçue pour le rachat de chaque tonne de verre ménager recyclé.

Ainsi, 4 876 € ont été versés à la Ligue contre le Cancer et 1 219 € à l'association Diamant Rose.

Cette participation permet à ces associations de financer notamment des actions locales de prévention sur le cancer.

1.3.3. Collecte valorisante

Cette collecte a été mise en place en novembre 2014.

Sont concernés :

- ✓ Le mobilier : meubles, chaises, canapés, fauteuils, armoires, literie,
- ✓ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Ces objets volumineux sont collectés sur rendez-vous auprès d'Agglo J'écoute.

Le mobilier et les D3E ainsi collectés, sont triés, chargés dans un camion hayon puis apportés en **déchèterie pour être valorisés dans les filières Eco-mobilier et EcoSystèmes pour les D3E.**



Le flyer d'information est présenté en annexe 1.

Pré-collecte :

- . Maximum 2 m³, rangés sur le trottoir le jour convenu du rendez-vous

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : en fonction des rendez-vous
- . Nombre de rendez-vous en 2020 : 2 210 (+16 % par rapport à 2019)

1.4. Collecte en déchèterie

La déchèterie est un équipement dédié à la collecte des déchets occasionnels, volumineux ou dangereux. C'est un endroit propre et clos. Un gestionnaire est présent pour renseigner l'utilisateur, l'aider à faire le bon tri, faire respecter les règles et la propreté du site.

Un réseau de 4 déchèteries est déployé sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois :



Déchèterie Ouest (Saint-Quentin)

Date d'ouverture : 2015
Fréquentation 2020 : 40 453
Tonnages 2020 : 6 081 t



Déchèterie Sud (Gauchy)

Date d'ouverture : 2007
Fréquentation 2020 : 50 366
Tonnages 2020 : 7 148 t



Déchèterie Nord (Omissy)

Date d'ouverture : 2007
Fréquentation 2020 : 40 352
Tonnages 2020 : 3 290 t



Déchèterie Clastres

Date d'ouverture : 2003
Fréquentation 2020 : 18 751
Tonnages 2020 : 3 213 t

Elles sont accessibles aux particuliers et aux professionnels sous conditions présentées en annexe 2.

Pour l'année 2020, **149 922 passages** ont été comptabilisés (dont 1 385 professionnels). (-36 % par rapport à 2019 suite à la fermeture des déchèteries du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la crise sanitaire)

La déchèterie mobile

La déchèterie mobile est un service de proximité exclusivement réservé aux particuliers qui ne peuvent se rendre aux déchèteries « fixes » de l'Agglo.

Depuis mai 2018, suivant un calendrier annuel précis, elle est mise en place en collaboration avec les maires des 13 communes concernées (Annois, Aubigny aux Kaisnes, Cugny, Dury, Essigny-le-Petit, Fieulaine, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Ollezy, Sommette-Eaucourt, Tugny-et-Pont et Villers-Saint-Christophe, qui accueille les habitants de Bray-Saint-Christophe).

Les conditions d'utilisation sont présentées en annexe 3.

1 251 passages ont été enregistrés en 2020 (-3% par rapport à 2019).

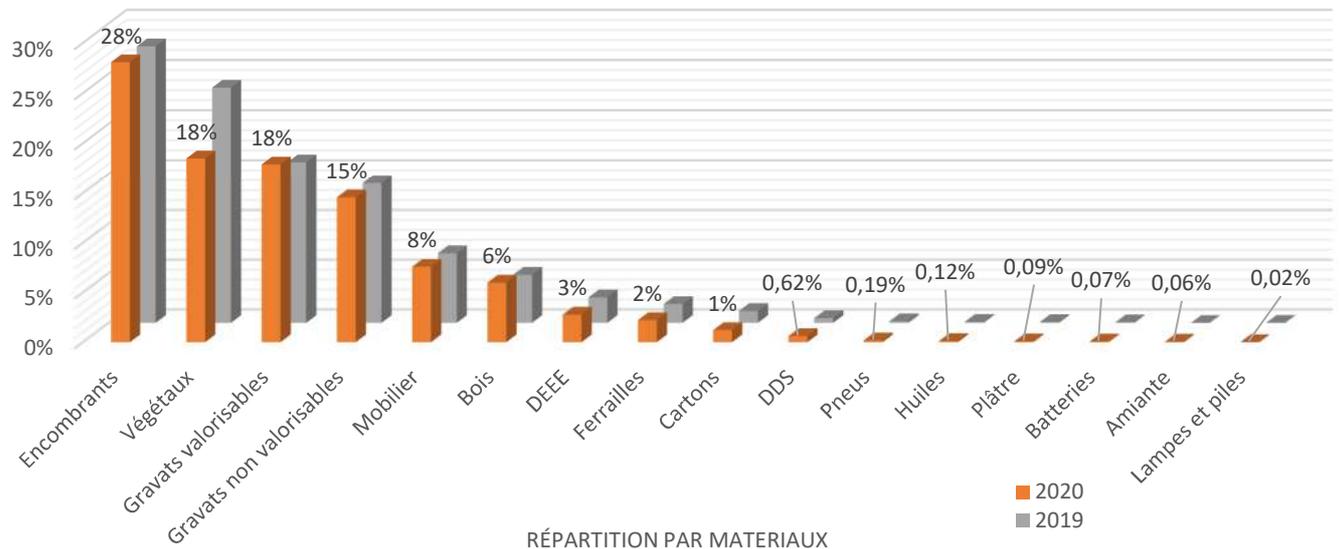


1.4.1. Tonnages collectés

Pour l'année 2020, **19 732 tonnes** ont été collectées, soit 244 kg/hab/an.

Déchets	Tonnages
Encombrants	5 541 t
Végétaux	3 649 t
Gravats valorisables	3 530 t
Gravats non valorisables	2 876 t
Mobilier	1 497 t
Bois	1 182 t
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	547 t
Ferrailles	439 t
Cartons	240 t
DDS	122 t
Pneus	38 t
Huiles	23 t
Plâtre	17 t
Batteries	14 t
Amiante	11 t
Lampes et piles	4 t
TOTAL	19 732 t

La répartition par matériaux est la suivante :



Expérimentation de la collecte d'amiante

En novembre 2020, l'Agglo du Saint-Quentinois a proposé, à titre expérimental et uniquement pour les usagers de l'Agglo, un service gratuit de collecte de l'amiante sur rendez-vous dans les 4 déchèteries de son territoire.

Bilan de l'opération : **11,32 t collectées** pour 73 usagers

Coût pour la collectivité (EPI, Big-bags, transport, traitement de l'amiante et des EPI) :
9 890,62 €

Les conditions d'utilisation sont présentées en annexe 4



1.4.1.1. Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèterie

Dans le cadre de la REP, les fabricants doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de leurs déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme comme Eco-Mobilier pour les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA), Eco-Systèmes pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), ou encore Eco-DDS pour les déchets diffus spécifiques.



Eco-Mobilier

En 2020, 1 497 tonnes ont été collectées (-11 %)



Eco-Systèmes

En 2020, 547 tonnes ont été collectées. (-11%)



Eco-DDS

En 2020, 86 tonnes ont été collectées. (+12%)

Ces éco-organismes structurent et coordonnent la valorisation de ces déchets (démantèlement, recyclage, valorisation matière).

1.4.1.2. Le réemploi

Depuis 2015, la collectivité a mis en place plusieurs conventions de partenariats avec les associations locales pour permettre la récupération d'objets, mobiliers, appareils divers et jouets, permettant leur réemploi et leur réparation.

La collecte est réalisée sur la déchèterie Ouest à Saint-Quentin : Dès l'accueil des usagers, les gestionnaires récupèrent les déchets susceptibles de pouvoir être réemployés ou réparés. Ils sont ensuite stockés dans le local dédié au réemploi puis récupérés par les partenaires.

L'association Recycl'jouets a ainsi pu récupérer 30 m3 de jouets, et l'association G l'espoir 350 articles (mobilier, petit électroménager, articles de sport, livres...)



1.5. Les prestations réalisées dans les communes

1.5.1. les bennes déposables

Sous réserve de remplir les conditions fixées par VALOR' AISNE, le syndicat chargé du traitement, certaines communes ont souhaité bénéficier d'un service de proximité pour la collecte des végétaux de leurs administrés. Ce service vient alors en supplément du service proposé par l'Agglomération, à savoir les déchèteries.



Benne déposable en commune

Pré-collecte :

- . Benne type Ampliroll
- . Contenance : 15 m³
- . 12 bennes dans les communes suivantes : Dury, Fayet, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine, Grugies, Harly, Homblières, Marcy, Saint-Simon et Seraucourt-le-Grand.
- . Remplissage des bennes sous la surveillance de chaque commune et sur un site fermé.

Collecte :

- . Par la régie collecte DMA.
- . Sur appel des communes ou suivant un planning annuel.
- . En 2020, **188 tonnes** de végétaux ont été collectées (2kg/hab/an).

1.5.2. Le broyeur à végétaux

Ce service aux communes a été mis en place en mai 2019. Il a pour but de limiter l'apport de végétaux à la déchèterie en favorisant leur recyclage sur place. Il encourage le 0 phyto dans les communes (paillage des massifs). Par ailleurs, il participe à l'amélioration de la qualité de l'air en évitant le brûlage des végétaux.

Ce service s'effectue suivant un calendrier annuel précis, établi en collaboration avec les 14 communes concernées : Aubigny-aux-Kaisnes, Contescourt, Dury, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Grugies, Jussy, Lesdins, Marcy, Neuville- Saint-Amand, Remaucourt, Seraucourt-Le-Grand



Pré-collecte :

- . Dépôt en amont des branches sur le site communal.
- . Branches de 15 cm de diamètre maximum (pas de résineux).

Collecte :

- . En régie.
- . Fréquence : 1 fois / mois suivant un planning annuel.
- . Le broyat réalisé est à destination des communes. Il servira de paillis dans les massifs.

Les conditions d'utilisation du broyeur sont présentées en annexe 5.

1.6. Collecte de cartons des commerçants

La collecte des cartons des commerçants s'effectue en hyper centre-ville de Saint-Quentin et dans quelques zones d'activités commerciales.

Présentation :

- . Rangés, pliés voire ficelés sur le trottoir

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . En 2020, **248 tonnes** ont été collectées (3kg/hab/an)

1.7. Collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

Les TLC sont collectés par le biais de conteneurs « Textile » implantés sur le territoire. Ils sont ensuite triés et revalorisés à Saint-Hilaire-lez-Cambrai (59). Les vêtements sont ainsi valorisés à 97 % dont 6% sont valorisés via les boutiques « Ding Fring » contribuant ainsi à la création d'emploi pour des personnes en situation d'exclusion.



Pré-collecte :

- . 81 conteneurs aériens en métal répartis sur les communes de l'Agglomération.
- . En 2020, **325 tonnes** ont été collectées (5kg/hab/an) / (-14 % par rapport à 2019).

Collecte :

- . Par le Box, Eco textile, Le Relais
- . Fréquence : en fonction du rythme de remplissage

FOCUS SPECIAL COVID-19

Le confinement a débuté le 17 mars 2020 et suite aux annonces nationales et décisions préfectorales, les déchèteries et le centre de tri de Valor'Aisne ont fermé, nous obligeant à adapter notre organisation selon le Plan de Continuité d'Activités pour assurer les collectes obligatoires des ordures ménagères.



Il a fallu faire face à une baisse de 38% des effectifs à la Régie collecte (personnel vulnérable, autorisation spéciale d'absence) . Ce manque d'effectif a réussi à être pallié par le roulement des agents de collecte et la mobilisation des agents de déchèterie, permettant ainsi d'assurer la continuité du service public.



La distribution des masques, gels hydroalcoolique, et lingettes désinfectantes a commencé le 18 mars 2020.





Afin de transmettre l'ensemble des consignes, un plan de communication a été établi très rapidement avec les consignes aux usagers



Le 4 mai 2020, les déchèteries ont été réouvertes sur rendez-vous, permettant une gestion des flux et du nombre de personnes sur les sites.

A la demande de la Région, chaque collectivité était invitée à remplir de manière hebdomadaire, un tableau de bord de situation afin de faire remonter les difficultés rencontrées et ainsi participer à l'amélioration de la gestion de crise des déchets.

Les conséquences du confinement sur le service public de gestion des déchets

- Baisse des tonnages collectés en déchèterie : fermeture des sites
- Baisse des tonnages des déchets recyclables : le centre de tri ayant fermé et faisant face à une difficulté de stockage, une partie de la collecte sélective a été réorientée en ordures ménagères
- Hausse du tonnage du verre
- Hausse du tonnage d'ordures ménagères
- Hausse du tonnage des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)



2. LE TRAITEMENT

2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

Créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne s'est rendu opérationnel pour le compte de ses membres le 1^{er} janvier 2003.

Depuis cette date, il gère le traitement des déchets des collectivités de l'Aisne adhérentes dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie.

Le mode de contribution est le suivant :

- ❖ à l'habitant pour les dépenses dites utiles (tri, transfert, compostage),
- ❖ à la tonne pour les quantités de déchets résiduels enfouies, maintenant ainsi l'incitation à la valorisation.

Au 31 décembre 2020, Valor'Aisne regroupe le Conseil Départemental ainsi que 14 structures intercommunales pour une population totale de 531 000 habitants adhérents. Ainsi, la structure a traité les déchets de 96 % des Axonais.

Valor'Aisne emploie 133 agents permanents.

Valor'Aisne exerce les compétences suivantes pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- ❖ Centres de tri,
 - ❖ Centres de valorisation organique,
 - ❖ Quais de transfert,
 - ❖ Transport depuis les quais de transfert, centres de tri et de valorisation organique jusqu'aux installations d'enfouissement et usines d'incinération.
 - ❖ Installations d'élimination des déchets,
 - ❖ Acquisitions et aménagements fonciers qui y sont liés.
-
- Valor'Aisne a trié 25 690 tonnes de papiers et d'emballages hors verre en 2020. Ce qui correspond à un ratio de 50.2 kg par habitant.
 - Valor'Aisne a par ailleurs effectué le compostage de 5 628 tonnes de déchets organiques collectés par les collectivités en porte-à-porte en 2020.
 - Valor'Aisne a réalisé le traitement par enfouissement de 87 486 tonnes de déchets ménagers en 2020 et 28 252 tonnes par incinération (valorisation énergétique).

Ces éléments sont extraits du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Valor'Aisne, pour l'année 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une partie des ordures ménagères et des refus de tri sont valorisés énergétiquement sur les sites d'Ecovalor à Saint-Saulve (59) et du SMIAA à Maubeuge (59), dans le cadre d'un marché public.

Le stockage, quant à lui, a été réalisé sur une installation privée à Flavigny-Beaurain (02), dans le cadre de contrats de prestations de service.

2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères

2.2.1 Traitement de la collecte sélective

Apportés au centre de tri d'Urvillers (géré par Valor'Aisne), les tonnages d'emballages recyclables sont triés par matériaux. Ils sont ensuite envoyés dans les filières de recyclage conformément au contrat avec Citeo.

Citeo est une société, appelée éco-organisme, agréée par l'Etat pour 5 ans. Elle est chargée du recyclage des emballages ménagers (y compris le verre) et des papiers graphiques.

La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Elle accompagne les collectivités sur le déploiement du tri et du recyclage et leur reverse des soutiens financiers selon plusieurs critères : les tonnes d'emballages ménagers collectées, les actions de sensibilisation...

Afin d'améliorer la performance de tri sur le territoire, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec Valor'Aisne et les autres EPCI adhérents au syndicat a conclu un contrat unique porté par Valor'Aisne.

Hormis les « refus de tri » qui sont traités par enfouissement dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), et par valorisation énergétique, les autres matériaux font l'objet d'une garantie de reprise et d'un repreneur désigné pour leur recyclage, conformément au nouveau contrat Citeo à effet au 1^{er} janvier 2018.

Le site d'Urvillers comprend aussi un quai de transfert pour les ordures ménagères.

Une partie des ordures ménagères est envoyée en ISDND et l'autre en Unité de Valorisation Energétique (UVE).

Les consignes de tri ainsi que la séparation par matériau en centre de tri sont présentées en annexe 6.

Les repreneurs par matériau sont détaillés ci-dessous :

Matériau	Repreneurs (contrat VA/CITEO)	Destination de Recyclage
Bouteilles et flacons en plastiques	VALORPLAST (Paris)	France et Allemagne
Papier	UPM	Norske Skog 88194 Golbey (Vosges)
Acier / aluminium	SUEZ Nord Est (Alsace)	Allemagne et Belgique
Cartons / Cartonnettes	VEOLIA	Saica Vénizel (Aisne)
Briques alimentaires	REVIPAC	Lucart- 88600 Laval sur Vologne (Vosges) et Italie
Verre	Verallia (Courbevoie)	France

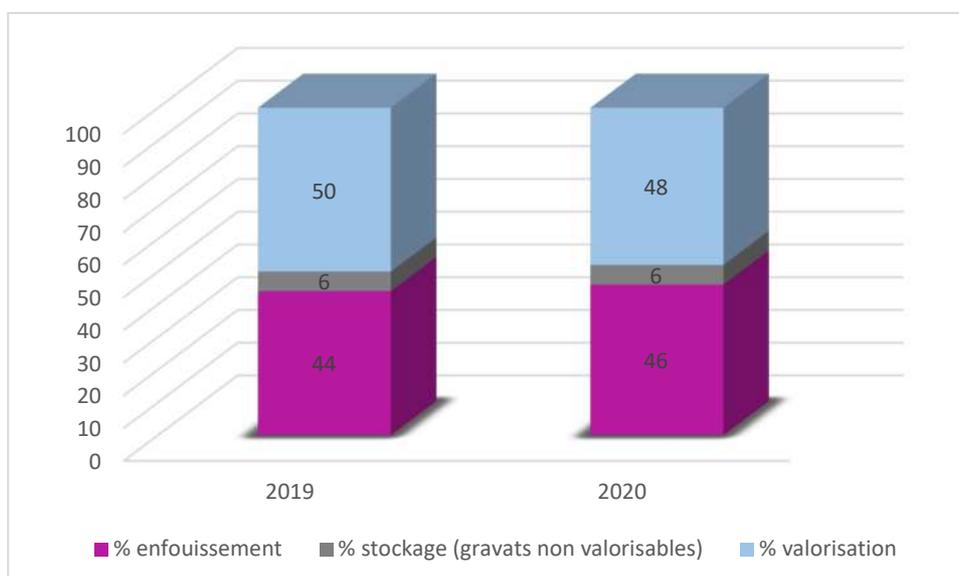
2.3 Traitement des déchets de déchèterie - compétence VALOR' AISNE

	Site de traitement	Type de traitement
Encombrants	SUEZ RV NORD EST EDIFI NORD à Flavigny-Le-Grand (02)	Enfouissement
Végétaux	SEDE à Monceau-Le-Neuf et Faucouzy (02)	Compostage
Métaux	HAUREC à Gauchy (02)	Recyclage
Papier / Carton	SUEZ PV PICARDIE à Saint-Quentin (02)	Recyclage
Bois	BI VERT à Rouvroy (02)	Valorisation
Déchets diffus spécifiques	CHIMIREC à Saint-Just en chaussée (60)	Valorisation
Gravats valorisables	VALOR' AISNE à Laon (02)	Valorisation
Gravats non valorisables	ORTEC à Lesdins (02)	Stockage
Plâtres	VALOR BAT à Condren (02)	Valorisation
Batteries	HAUREC à Gauchy (02)	Recyclage
Pneus non repris par aliapur	DELTAGOM à Noyon (60)	Recyclage
Huiles alimentaires Huiles de vidange	QUATRA à Lokeren (Belgique) SEVIA à Harmes (62)	Régénération

Déchets diffus spécifiques	<i>CHIMIREC à Saint-Just en chaussée (60)</i>	<i>Valorisation</i>
Mobilier	<i>ECO-MOBILIER</i>	<i>Valorisation</i>
Matelas	<i>SECONDLY à Santes (59)</i>	
Bois	<i>PAPEREC à Harnes (62) et Pont Ste Maxence (60)</i>	
Rembourrés	<i>BAUDELET ENVIRONNEMENT à Blaringhem (59)</i>	
Plastiques	<i>TRP à Seclin (59)</i>	
D3E*	<i>ECO-SYSTEMES</i>	<i>Valorisation</i>
Hors froid	<i>GALLOO à Aniche (59)</i>	
Gros électroménager froid (GEM)	<i>ENVIE 2 E à Lesquin (59)</i>	
Ecran	<i>ENVIE 2 E à Lesquin (59)</i>	
Petits appareils en mélange (PAM)	<i>TRIADE ELECTRONIQUE à Gonesse (95)</i>	
Pneus repris par aliapur	<i>ALIAPUR à Cuts (60)</i>	<i>Recyclage</i>
Piles	<i>COREPILE à Bourg-Fidèle (08)</i>	<i>Valorisation</i>
Cartouches	<i>COLLECTORS à Mornant (69)</i>	<i>Valorisation</i>
Tubes fluo/lampes	<i>RECYCLUM à Indaver (Belgique)</i>	<i>Valorisation</i>

*D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

2.4 Evolution des différents modes de traitement



Nous pouvons constater une légère baisse de la part de valorisation au profit de la part d'enfouissement. Cela s'explique suite à l'arrêt du centre de tri sur 5 semaines lors du premier confinement de mars 2020. Une partie du tonnage sur le site du centre de tri de Urvillers n'a pu être traitée et a été enfouie. La collecte sélective a de ce fait été interrompue engendrant une augmentation des tonnages d'ordures ménagères et une baisse du tonnage de la collecte sélective.

En 2020, 24% des ordures ménagères ont été valorisées énergétiquement.

3. PREVENTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

3.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020 et diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2025.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA a été créée en 2016. Son rôle consiste entre autres à définir la politique de réduction des déchets et de valorisation du tri.

En 2020, la commission s'est réunie 1 fois (en octobre) et a traité des sujets tels que la mise en place des composteurs collectifs et individuels, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la prévention des dépôts sauvages.

Un bilan de suivi et d'évaluation sera soumis à la CCES du PLPDMA et délibéré en conseil communautaire en 2021.

3.2. Définition de la prévention

La prévention est l'ensemble des actions accomplies avant l'abandon ou la prise en charge du déchet par la collectivité.

Elle consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle demeure une priorité des politiques environnementales.

3.3. Bilan des actions

Suite à l'engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois dans un **Programme Local de Prévention 2015-2020**, le compostage individuel s'est imposé comme l'un des enjeux majeurs sur le territoire tout comme la lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ Opération de distributions de composteurs

Depuis mars 2015, la mise à disposition à titre gratuit de composteurs individuels d'un volume de 345 litres accompagnés d'un bio-seau a été lancée auprès de **2 855 foyers** sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.



En 2020, 499 composteurs et bio-seaux ont été distribués lors de réunions d'informations, organisées et animées par les animateurs du tri et de la prévention du service Déchets Ménagers et Assimilés. De plus, 9 composteurs collectifs ont été installés en pied d'immeuble : rue Henri Dunant à Saint-Quentin en 2019, et rue du Cardinal Saliège à Saint-Quentin et à Rouvroy en 2020.

Un guide du compostage ainsi qu'un document synthétique « Compostage Mode d'emploi » (annexe 7) ont été remis à chaque personne à l'issue de ces réunions. Les usagers, en cas de doute ou de questions, peuvent également consulter le site internet de l'Agglomération du Saint-Quentinois : <https://www.agglo-saintquentinois.fr/pratique/les-dechets-989.html> ou appeler **Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06**

✓ Focus sur le défi des familles 0 gaspi

L'Agglomération a lancé un appel à volontaires pour rejoindre le Défi des familles zéro gaspi. Ce sont 15 familles qui ont rejoint le défi, dans l'objectif de réduire leur gaspillage et de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'Agglomération a suivi ces 15 familles en leur proposant des rencontres, en organisant des défis de pesées et en leur apportant des solutions en matière de réduction des déchets, en animant un groupe Facebook, en participant à des événements locaux ou encore en promouvant la démarche zéro gaspi grâce au tournage de vidéos.

Le principal objectif poursuivi par les familles était de réduire d'au moins 10% leurs déchets, en mettant en place des actions concrètes et en procédant à la pesée des déchets produits.



BILAN DE L'AVENTURE DES FAMILLES ZERO GASPI

Bilan de l'année de suivi des familles

- **6 rencontres** organisées entre octobre 2019 et juillet 2020 :
 - sensibilisation au tri / compostage et remise de composteur
 - atelier cuisine anti-gaspi
 - sensibilisation anti-gaspi (stockage, conservation) et saisonnalité des fruits et légumes
 - visio-conférence pendant la crise sanitaire...
- **Tournage de 4 vidéos** pour promouvoir la démarche anti-gaspi :
 - Présentation de la démarche
 - Balance connectée
 - Lombricomposteur
 - Bien ranger son frigo pour moins gaspiller
- Création d'un **groupe Facebook** à destination des familles (échanges pendant confinement, partage d'astuces, de recettes...)
- Participation à 2 **défis de pesée** « OBJECTIF ZERO GASPI » :

Les familles ont-elles atteint leur objectif (-10% de déchets) ?



Remise des balances connectées aux familles



Sensibilisation tri - remise de composteurs



Atelier cuisine « un légume pour un menu »



Tarte tatin de carottes – soupe de fanes



Atelier CPIE « Acheter et stocker malin »



Clôture du défi « Familles zéro gaspi »

✓ La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

En 2020, au vu du contexte sanitaire, la SERD s'est faite de manière dématérialisée. Elle s'est déroulée du 21 au 29 novembre 2020.



4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Coût global

La décomposition de ce coût est présentée en annexe 8.

Pour l'**investissement**, la décomposition des dépenses et recettes est le suivant :

Dépenses d'investissement	
Libellé	Montant 2020
- Travaux déchèteries (construction des modulaires déchèteries Nord et Sud, réparations)	442 369 €
- Acquisition de bacs roulants, de composteurs et de conteneurs	199 839 €
- Emprunt	205 840 €
- Travaux, fournitures et pose de conteneurs enterrés	198 214 €
- Acquisition de véhicules	39 651 €
TOTAL Dépenses	1 085 913 €
Recettes d'investissement	
Libellé	Montant 2020
- Subventions de la Région	126 334 €
- Récupération de la TVA	87 600 €
- Divers (Amortissements)	446 815 €
TOTAL Recettes	660 749 €

Soit un déficit de 425 164 €.

Pour le **fonctionnement**, voici le bilan financier :

Dépenses de fonctionnement	
Libellé	Montant 2020
- Charges générales	1 736 708 €
- Charges de personnel	3 328 099 €
- Contribution Valor'Aisne	4 412 831 €
- Amortissement des biens	446 815 €
- Charges financières	31 004 €
- Charges exceptionnelles	350 €
- Contribution aux frais d'administration générale	1 774 273 €
TOTAL Dépenses	11 730 080 €
Recettes de fonctionnement	
Libellé	Montant 2020
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11 930 960 €
- Rachat matériaux recyclables et éco – organismes	1 004 739 €
- Recettes des directions de support	304 335 €
- Vente de cartes déchèteries	48 006 €
- Remboursement rémunération du personnel	6 437 €
TOTAL Recettes	13 294 477€

Soit un excédent en fonctionnement de **1 564 397 €** permettant non seulement de résorber le déficit d'investissement indiqué ci-dessus, mais encore de garantir l'incertitude sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et sur le transport des déchets vers les différents exutoires.

4.2. Coût aidé

Le coût aidé est le coût brut (ensemble des charges liées au fonctionnement) moins les recettes liées à la redevance spéciale, aux éco-organismes et à la vente de matière ou énergie.

Il est tenu compte de l'investissement au travers des dotations aux amortissements annuels.

	2020
<i>Total dépenses</i>	11 730 080 €
<i>Total recettes (hors TEOM)</i>	1 363 517 €
<i>Coût aidé</i>	10 366 563 €

Pour 2020, le coût aidé s'élève à 10 366 563 €, soit :

- **209,49 €/t** (pour 49 485 tonnes)
- **128,33 €/hab** (pour 80 781 habitants)

En conséquence, la TEOM couvre la totalité du coût aidé 2020
L'objectif « les déchets paient les déchets » est donc de nouveau atteint.

4.3. La redevance spéciale

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a instauré la redevance spéciale depuis le 1er janvier 2017, pour les producteurs de déchets non ménagers, fixant par délibération un montant applicable de 22€/m³/semaine, pour toute production supérieure à 10 m³/semaine.

Cela correspond au coût réel du service (intégrant le coût de location – maintenance des bacs roulants, le coût de collecte et le coût de traitement auxquels sont ajoutés des frais de gestion).

Cette redevance est payée par tout professionnel concerné, présent sur le territoire de la collectivité et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public sans sujétion particulière.

Elle incite les gros producteurs à réduire leurs déchets et permet de financer le service offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations, évitant ainsi que soit transféré à la charge des ménages, le coût de l'élimination desdits déchets

En 2020, 5 administrations (lycée Technique Condorcet, lycée Colard Noël, lycée Ameublement, lycée Pierre de la Ramée et lycée Henri Martin) ont été redevables pour un montant total de 52 373,75 €.

Annexe 1

**Flyer d'information sur
la collecte valorisante**

Annexe 2

Les conditions
d'acceptation en
déchèterie



Conditions d'acceptation des professionnels*

- Tarifs au 1^{er} juillet 2020 - * (artisans, commerçants, associations,...)

◆ **Inscription et achat de cartes tarifées auprès de la :**

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
Service Déchets Ménagers
Agglo du Saint-Quentinois
58 Boulevard Victor Hugo BP 80352
02108 SAINT-QUENTIN Cedex

Permanences uniquement le **mardi de 13h30 à 17h30** et le **vendredi de 8h30 à 12h**

◆ **Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :**

- Carte d'artisan ou extrait K-bis
- Carte grise des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets



Remarque : les véhicules utilisés doivent avoir un P.T.A.C inférieur à 3,5 t

Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents

◆ **Prix des cartes selon type de véhicules :**

- Petit véhicule utilitaire (P.V ≤ 1,3 t) :carte 1 passage = 17,20 € [12 passages=172,40 €]
- Véhicule type fourgon (1,3 t < P.V ≤ 2,1 t) :carte 1 passage = 37,50 € [12 passages=375,20 €]
- Gros véhicule (2,1 t < P.V) :carte 1 passage = 51,70 € [12 passages=517,10 €]

Remarque : les remorques sont considérées comme un véhicule. Donc 1 remorque = 1 passage (voir condition de vente avec le service Déchets Ménagers)

◆ **Paie ment :**

- Par chèque : à l'ordre de la **Régie Recettes Déchèteries**
- Par carte bancaire
- Par mandat administratif
- En espèces : prévoir l'appoint (paiement possible jusque 300€ uniquement)

◆ **Type de déchets acceptés :**

- D.N.D.A.E (Déchets Non Dangereux d'Activités Économiques) triés uniquement (ancien D.I.B.)
- Papier, carton, mobilier et D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) assimilés ménagers : propres et triés par catégories (**acceptés gratuitement**)

◆ **Conditions d'apport :**

- Apport en semaine uniquement, horaires d'ouverture des déchèteries sur :
agglo-saintquentinois.fr ou auprès d' **Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06**
- Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume (sauf papier, carton, mobilier, D3E
(Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques))



Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte

PLAN D'ACCÈS DES DÉCHÈTERIES ET DU SIÈGE DE L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS



Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Dimanche : 9h – 12h

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Dimanche 9h – 12h

Fermées les jours fériés

Déchèterie SUD (Gauchy) fermée le MARDI matin

Déchèterie OUEST (ZAE la Vallée à Saint-Quentin) fermée le MERCREDI matin

Déchèterie NORD (Omissy) fermée le JEUDI matin

Déchèterie CLASTRES (Clastres) fermée le LUNDI matin

Annexe 3

Flyer d'information
Déchèterie mobile

La déchèterie mobile de l'Agglo !

Afin d'apporter un service de proximité et équitable à tous, les 12 communes de l'Agglo les plus éloignées accueilleront la déchèterie mobile sur leur commune.



Déchèteries



Communes souhaitant accueillir la déchèterie mobile



La déchèterie ne pourra collecter que 5 types de déchets différents au maximum, selon la demande de la commune desservie.

À la déchèterie mobile, vous pourrez emmener :

- ★ encombrants
- ★ végétaux
- ★ gravats
- ★ bois
- ★ cartons
- ★ métaux
- ★ pneus VL déjantés
- ★ produits domestiques dangereux
- ★ huile minérale
- ★ huile végétale
- ★ piles, batteries, radiographies, cartouches d'encre, ampoules

Pour le bon fonctionnement de la déchèterie mobile, il faut...

- Un gestionnaire de déchèterie avec permis super poids lourd
- Une installation sur un terrain plat et stabilisé d'environ 400 m²
- Prévoir un temps de mise en place de 40 minutes, et un temps de repli de 40 minutes

Annexe 4

Conditions d'utilisation
Collecte Amiante



COLLECTE D'AMIANTE *en déchèterie*

À titre expérimental, l'Agglo du Saint-Quentinois a décidé d'accepter en déchèterie gratuitement et sur rendez-vous, des déchets contenant de l'amiante, sous réserve d'inscription et du strict respect des conditions fixées.

COLLECTE D'AMIANTE EN DÉCHÈTERIE SUR RENDEZ-VOUS

réservée aux usagers de l'Agglo du Saint-Quentinois

Comment faire votre demande ?

Avec ces modalités de dépôt d'amiante, vous respectez les dispositions garantissant la sécurité et la santé de tous, dont celles de vos proches.

1 | **Inscrivez-vous et prenez rendez-vous (jour et heure de dépôt) :**
Agglo j'écoute au **03 23 06 30 06** jusqu'au 12 octobre 2020.

Participez à la réunion d'information lors de laquelle des agents de l'Agglo vous indiqueront les consignes de sécurité et le type de déchets amiantés acceptés.

Vous seront remis :

- 2** |
- **un big-bag** pour les déchets amiantés
 - **un kit d'intervention** comprenant les équipements de protection individuelle.

Afin de compléter le dossier d'inscription, munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

3 | **Le jour du rendez-vous défini :**
Procédez au dépôt de vos déchets amiantés dans la limite d'un apport de 200 kg par foyer par an, à l'heure qui aura été définie avec les agents de l'Agglo.

**Tout déchet non préalablement emballé hermétiquement sera refusé.
Le chargement déposé en déchèterie doit être conforme à votre déclaration.**

QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

Issu du broyage des roches minérales, l'amiante a été incorporée à de nombreux matériaux de construction pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre les incendies.

En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdite en 1997. Cependant, il subsiste des matériaux amiantés, en particulier dans les bâtiments.

JOURS DE COLLECTE : de 8h à 12h

Déchèterie Nord
CD 675 - OMISSY
JEUDI 26/11/2020

Déchèterie Ouest
ZAE la Vallée - SAINT-QUENTIN
Rue de la Chaussée Romaine
MER. 4/11/2020

Déchèterie Sud
Route de Chauny - GAUCHY
MARDI 10/11/2020

Déchèterie de Clastres
Rue du Château d'Eau
LUNDI 16/11/2020

SÉCURITÉ : PRÉCAUTIONS À PRENDRE



Porter les Équipements de Protection Individuelle fournis



Humidifier les déchets d'amiante afin d'éviter la propagation des fibres.



Démonter sans casser, percer, scier, afin d'éviter l'inhalation des fibres.

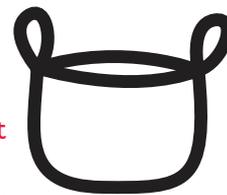


Ne pas broser ou frotter les éléments à base d'amiante.

Conditionnement des déchets

dans un big-bag fermé hermétiquement avant le transport. Après usage, les Équipements

de Protection Individuelle doivent être conditionnés dans les mêmes conditions et être apportés le jour du dépôt.





Gratuit

COLLECTE D'AMIANTE

en déchèterie

Inscrivez-vous obligatoirement
avant le **12 octobre 2020** auprès de

Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06

Lieux de collecte :

- Déchèterie Ouest à Saint-Quentin : **mercredi 4 novembre 2020**
- Déchèterie Sud à Gauchy : **mardi 10 novembre 2020**
- Déchèterie de Clastres : **lundi 16 novembre 2020**
- Déchèterie Nord à Omissy : **jeudi 26 novembre 2020**

Les collectes auront lieu entre 8h et 12h

Collecte limitée à **1 apport par foyer par an** à hauteur de **200kg maximum**
réservée aux particuliers inscrits et résidants sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois



Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06
agglo-saintquentinois.fr
f t i in

Entre l'Agglo du Saint-Quentinois :

58 Boulevard Victor Hugo
BP 80352 - 02100 SAINT-QUENTIN
Contact :

Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06
agglo-saintquentinois.fr
f t @ in

Entre le particulier :

M^{me}/M^r : _____

Adresse : _____

Tél : _____

L'Agglo du Saint-Quentinois a décidé d'accepter en déchèterie et sur rendez-vous, des déchets contenant de l'amiante **sous réserve que toutes les conditions fixées ci-dessous soient scrupuleusement respectées.**

Qui peut déposer de l'amiante en déchèterie ?

Ce service est accessible uniquement pour les particuliers résidant sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois.

Modalités pratiques

L'Agglo organise à **titre expérimental** une opération de collecte de déchets amiantés dans les 4 déchèteries communautaires de l'Agglo du Saint-Quentinois, dans le respect de la réglementation et avec un volume limité à 200 kg d'amiante par foyer et par an.

Le particulier s'engage à :

- utiliser obligatoirement à son domicile le **big-bag** (laisser les sangles de levage accessibles et visibles) et le **kit d'intervention** en respectant le protocole de sécurité expliqué lors de la réunion d'information.
- respecter le **rendez-vous à l'horaire exact** pris par l'Agglo du Saint-Quentinois pour déposer les déchets amiantés en déchèterie.
- respecter le **règlement des déchèteries** ainsi que le périmètre de sécurité qui aura été défini.

Merci de prendre connaissance des informations ci-dessus avant de signer le contrat au dos du document. Plus d'infos auprès d'Agglo j'écoute : 03 23 06 30 06

Équipement	<input type="checkbox"/> Big bag cube <input type="checkbox"/> Big bag long <input type="checkbox"/> Kit EPI			
N° d'identification du Big bag				
Distribué par				
Nom du conditionneur				
Jour de collecte	Mercredi 4/11/2020	Mardi 10/11/2020	Lundi 16/11/2020	Jeudi 26/11/2020
Lieu de collecte				
Déchèterie Ouest - ZAE la Vallée Rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT-QUENTIN				
Déchèterie Sud Route de Chauny 02430 GAUCHY				
Déchèterie de Clastres Rue du Château d'Eau 02440 CLASTRES				
Déchèterie Nord CD 675 02100 OMISSY				
Heure de collecte définie				
Fait à en deux exemplaires le pour l'Agglo du Saint-Quentinois				

Signature avec la mention « lu et approuvé » du particulier :

Bon pour accord.

Nom du réceptionnaire	
Numéro du BSDA (Bordereau de Suivi des Déchets d'Amiante)	
Numéro de plomb	
Cachet et signature du prestataire Collecte/transport	
Jour de dépôt	
Fait à en deux exemplaires le pour l'Agglo du Saint-Quentinois	

Signature avec la mention « lu et approuvé » du particulier :

Bon pour accord.

Annexe 5

Flyer d'information
Broyeur à végétaux

UN BROYEUR À VÉGÉTAUX MOBILE

ARRIVE DANS VOTRE COMMUNE !

2 BONNES RAISONS DE BROYER VOS VÉGÉTAUX :

- 1- Diminuez vos déplacements en déchèterie !
- 2- Offrez à votre commune une alternative pour le 0 phyto !



**DÉPOSEZ
VOS BRANCHES !**

VÉGÉTAUX REFUSÉS

- résineux
- branchages dont le diamètre est supérieur à 10 cm et dont la longueur dépasse 1m50
- souches d'arbres
- planches de bois



Renseignements auprès de votre mairie pour connaître toutes les modalités de présence du broyeur à végétaux (jour, horaire...)



Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06
agglo-saintquentinois.fr
f t i in

Annexe 6

Les consignes de tri

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur
jaune, ils seront recyclés*



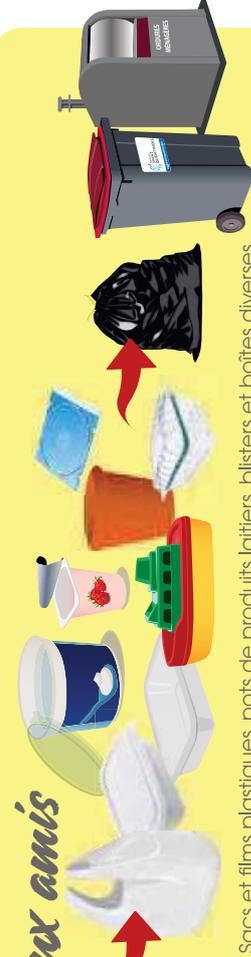
Les bouteilles et flacons en plastique

Les boîtes métalliques



Les faux amis

**Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères**



Sacs et films plastiques, pots de produits laitiers, blisters et boîtes diverses,
barquettes en polystyrène, jouets, déchets souillés ou non vidés, ...

*Bouteilles en plastique
et boîtes métalliques*

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur
jaune, ils seront recyclés*



Les briques alimentaires

Les cartonnnettes, les cartons

Tous les papiers



Les faux amis

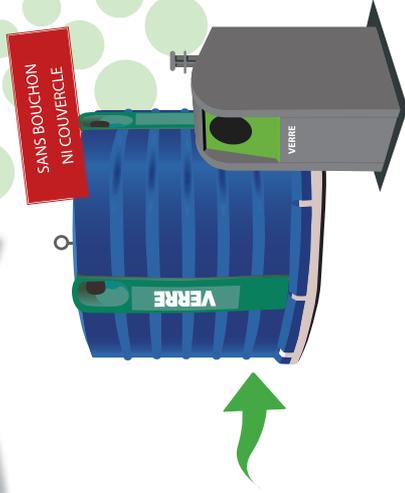
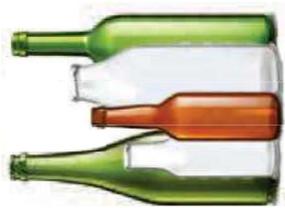
**Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères**



Les papiers peints, les couches et divers absorbants,
les films entourant les revues...

*Briques alimentaires,
cartons et papiers*

*Déposés dans le conteneur à verre,
ils seront recyclés*



Les pots, bocaux et bouteilles en verre



Les faux amis

**Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères**



Les bouchons, vitres, miroirs, vaisselle en verre, porcelaine et faïence, pots de yaourts en terre cuite,...

Verre

Annexe 7

Guide du compostage



COMPOST

MODE D'EMPLOI



AGGLO DU
SAINT
QUENTINOIS

l'Agglo proche de vous !



1.

LES AVANTAGES

- **Réduction** du poids et du volume des sacs poubelles, de la quantité de déchets enfouis
- **Évite** les mauvaises odeurs dans la poubelle
- Geste **éco-citoyen**
- **Moins de déplacement** en déchèterie
- Intérêt pédagogique **pour les enfants**
- Développement et transmission d'**un savoir-faire**
- **Remplacer** les engrais : intérêt économique et écologique

Compost...et vous ?



2.

LES 4 RÈGLES POUR UN BON COMPOST

1. Favoriser la circulation de l'air afin d'éviter la putréfaction :

- en apportant des éléments grossiers (brindilles, petits bouts de branche...)
- en brassant de temps à autre le compost pour l'aérer

2. Surveiller l'humidité :

- un compost avec une humidité optimale fait une motte tassée quand on le tient dans la main.
- s'il est très sec, il s'effrite dans les mains. Il faut alors l'arroser légèrement ou ajouter des matériaux humides (tontes de gazon, épluchures...)

3. Un mélange équilibré :

- avec des matériaux humides, riches en azote et fins : épluchures de légumes et de fruits, tonte de gazon...
- et des matériaux secs, riches en carbone et plus grossiers : des branches (broyées, des brindilles, feuilles sèches...)

4. Un bon emplacement :

- Installer le composteur à plat, à même la terre nue, dans un endroit ombragé en milieu de journée. Choisir un endroit facile d'accès depuis la maison.



Naturel et écologique, le compost fertilise votre jardin !



3.

JE COMPOSTE

LES DÉCHETS DE CUISINE :



Épluchures
fruits
légumes



Coquilles
d'œufs
broyées



Filtre thé/café
Papier
Essuie-tout



Légumes
abîmés

LES DÉCHETS DE MAISON :



Carton Brut



Cendre de feu
de bois



Sciures



Copeaux



Litière d'animaux
domestiques (biodégradable)

LES DÉCHETS DE JARDIN :



Tontes de
gazon



Feuilles



Flours fanées



Branchages
et tailles



Ne pas oublier de bien
mélanger les déchets
entre eux !

Faites la peau à vos épluchures !



4.

JE NE COMPOSTE PAS



Os



Coquillages



Noyaux



Mégots de cigarettes



Métaux



Plastiques



Textiles synthétiques



Couches culottes



Poussières et sacs d'aspirateurs



verres



Produits peints ou traités (bois, papiers...)



Végétaux malades et mauvaises herbes montées en graines



Taille de conifères



Fougères



Terre



Pierre



Gravats



Sable

Composter... c'est pas sorcier !



5.

UNE DIFFICULTÉ ?

1. COMPOST TROP HUMIDE

- > Trop d'éléments verts, riches en azote (pelouse, déchets de cuisine)
- > Trop couvert
- > Trop de précipitations si pas couvert

- > Introduire des éléments bruns (feuilles mortes, paille, sciure, tiges sèches broyées)
- > Surveiller régulièrement
- > Remuer pour détasser



3. AMAS COMPACT, GRIS

- > Tas trop tassé, ou trop humide, fermentation lente
- > Retourner le tas, l'aérer

2. ODEUR NAUSÉABONDE

- > Mauvaise décomposition
- > Trop de déchets de cuisine non mélangés

- > Aérer et mélanger avec des éléments bruns

4. FILAMENTS BLANCHÂTRES

- > Trop de mycélium de champignons
- > Tas trop sec car trop d'éléments bruns

- > Retourner le tas
- > Introduire des éléments verts
- > Arroser copieusement

Un beau jardin... pour pas un radis !



UNE SOLUTION !

5. NOMBREUX MOUCHERONS, MOUCHES

- > Déchets de cuisine à l'air avec morceaux carnés
- > Chaleur et humidité de l'air

- > Éviter les restes de viandes et de poissons
- > Aérer et brasser pour activer les bactéries.

7. PRÉSENCE DE RONGEURS

- > Couches hétérogènes d'éléments secs et humides
- > Mauvais mélange, les rongeurs peuvent y nicher
- > Le compost est près d'une habitation vide ou d'une grange

- > Réorganiser le compost (mélanger)
- > Apporter des éléments verts et arroser

6. FOURMIS ET CLOPORTES EN GRANDE QUANTITÉ

- > Compost trop sec

- > Humidifier le compost
- > Introduire des éléments verts



Le compost : on a tous à y gagner !



6.

COMMENT UTILISER SON COMPOST ?

Un compost mûr se reconnaît à son aspect homogène, une couleur sombre et une agréable odeur de terre de forêt.

Le compost jeune (4 à 6 mois) :

- épanché en surface où il poursuivra sa transformation à l'automne ou au printemps
- au pied des arbres et arbustes

Le compost mûr (au moins 8 mois) :

- épanché et incorporé aux premiers centimètres de terre
- mélangé avec de la terre pour les jardinières (2/3 de terre, 1/3 de compost)

Le compost peut donc être utilisé avant maturité mais avec précaution.



Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06
agglo-saintquentinois.fr



Le compostage : c'est économique, écologique et pratique !

Annexe 8

Eléments de répartition
de la TEOM

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	1 736 707,76		Recettes issues de la TEOM	11 930 960,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 348,77			
60612	ELECTRICITÉ	5 929,59			
60623	ALIMENTATION NON STOCKÉE	8 240,85			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	85 987,80			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	7 441,59			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 260,72			
6068	ACHATS NON STOCKES D'AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	297,72			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	804 846,49			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	12 384,51			
61521	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR TERRAINS	16 933,44			
615221	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR BÂTIMENTS	957,60			
615232	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR RÉSEAUX	445,50			
61551	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	171 496,19			
61558	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	11 511,43			
6156	MAINTENANCE	5 712,99			
6161	PRIMES D'ASSURANCE - MULTIRISQUES	20 879,84			
6168	PRIMES D'ASSURANCE - AUTRES	3 619,33			
617	ETUDES ET RECHERCHE				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE				
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	12 200,00			
6228	RÉMUNÉRATION D'INTERMÉDIAIRE	235,20			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS				
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	480,00			
6237	PUBLICATIONS	5 150,40			
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION ET RELATION PUBLIQUE	3 928,20			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	128,70			
6256	MISSIONS	67,38			
6257	RÉCEPTIONS				
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	66,08			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS				
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	946,00			
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	550 379,44			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	3 832,00			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 930 960,00
012	Charges de personnel	3 328 099,32		Dotations et participations reçues	-
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	11 587,33			
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	9 669,46			
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE	14 524,99			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	1 396 668,95			
64112	N.B.I., SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, ...	33 316,66			
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	368 291,61			
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	581 139,79			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	382 779,07			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	465 780,43			
6454	COTISATIONS AUX ASSEDI	23 273,03	74718	PARTICIPATION DE L'ETAT	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	4 011,23	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	24 503,93			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	12 552,84			
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
			70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	48 006,00
			70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	48 006,00
014	Atténuation de produit	-	013	Atténuation de charges	6 437,07
			6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	6 437,07
65	Autres charges de gestion courante	4 412 831,50	75	Autres produits de gestion courante	1 004 739,47
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 405 440,12			
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	7 391,38	7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 004 739,47
66	Charges financières	31 004,45	76	Produits financiers	-
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	31 004,45			
67	Charges exceptionnelles	349,98	77	Produits exceptionnels	-
673	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	349,98	775	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
			7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	
	Total des dépenses réelles	9 508 993,01		Total des recettes réelles	12 990 142,54
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	446 814,62	042	Opé. d'ordre de transfert entre section	-
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	446 814,62	777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	
023	Virement à la section d'investissement	-		Total des recettes d'ordre	-
	Total des dépenses d'ordre	446 814,62		SOUS-TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 990 142,54
	SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 955 807,63			
	Frais d'administration générale (quote-part de 14,97%)	1 774 272,72		Recette d'administration générale (quote-part de 14,97%)	304 334,76
	TOTAL GENERAL	11 730 080,35	042	TOTAL GENERAL	13 294 477,30